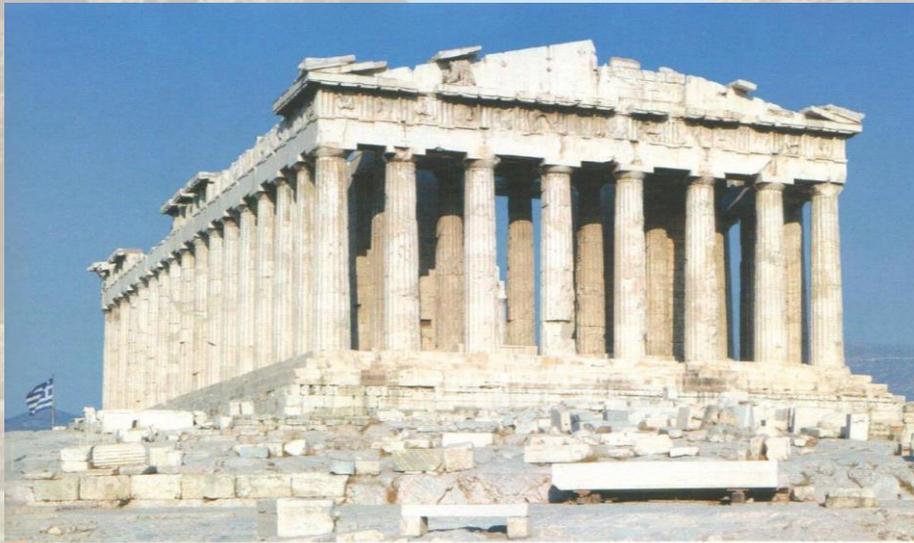


A photograph of ancient Greek ruins, likely the Temple of Apollo at Delphi. The image shows several tall, fluted columns standing amidst a field of stone blocks and rubble. The sky is clear and blue. The text is overlaid in the center of the image.

**La Méditerranée antique :  
les empreintes grecques et romaines**

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines



4 Le Parthénon (447-432 avant J.-C.)

## 3

## Les régimes politiques des cités

Oligarchie	Tyrannie	Démocratie
Du grec <i>oligos</i> (quelques-uns) et <i>arkhos</i> (guide)	Du grec <i>turannos</i> (usurpateur)	Du grec <i>demos</i> (ensemble des citoyens) et <i>kratos</i> (pouvoir)
Gouvernement aux mains des grands propriétaires	Gouvernement dirigé par un homme qui s'est emparé du pouvoir par la force et qui gouverne seul	Gouvernement qui appartient à tous les citoyens

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines



# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

## CHRONOLOGIE

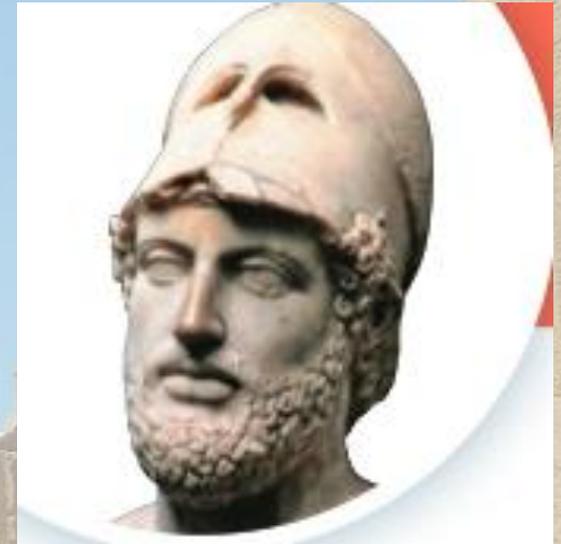
Athènes en guerre	La démocratie à Athènes
490 victoire de Marathon contre les Perses permise par les Hoplites	
480 Victoire navale de Salamine permise par les rameurs	
478 création de la ligue de Délos: cités alliées à Athènes et lui payant un tribut contre leur protection	
454 le trésor de la ligue est transféré à Athènes	461- 429 Périclès 30 fois stratège
431-404 guerre du Péloponnèse, défaite d'Athènes contre Sparte	451 misthos créé par Périclès
338 défaite d'Athènes à la bataille de Chéronée contre Philippe de Macédoine	447 début de la construction du Parthénon
	411 puis 404 abolition de la démocratie
	332 fin définitive de la démocratie à Athènes

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

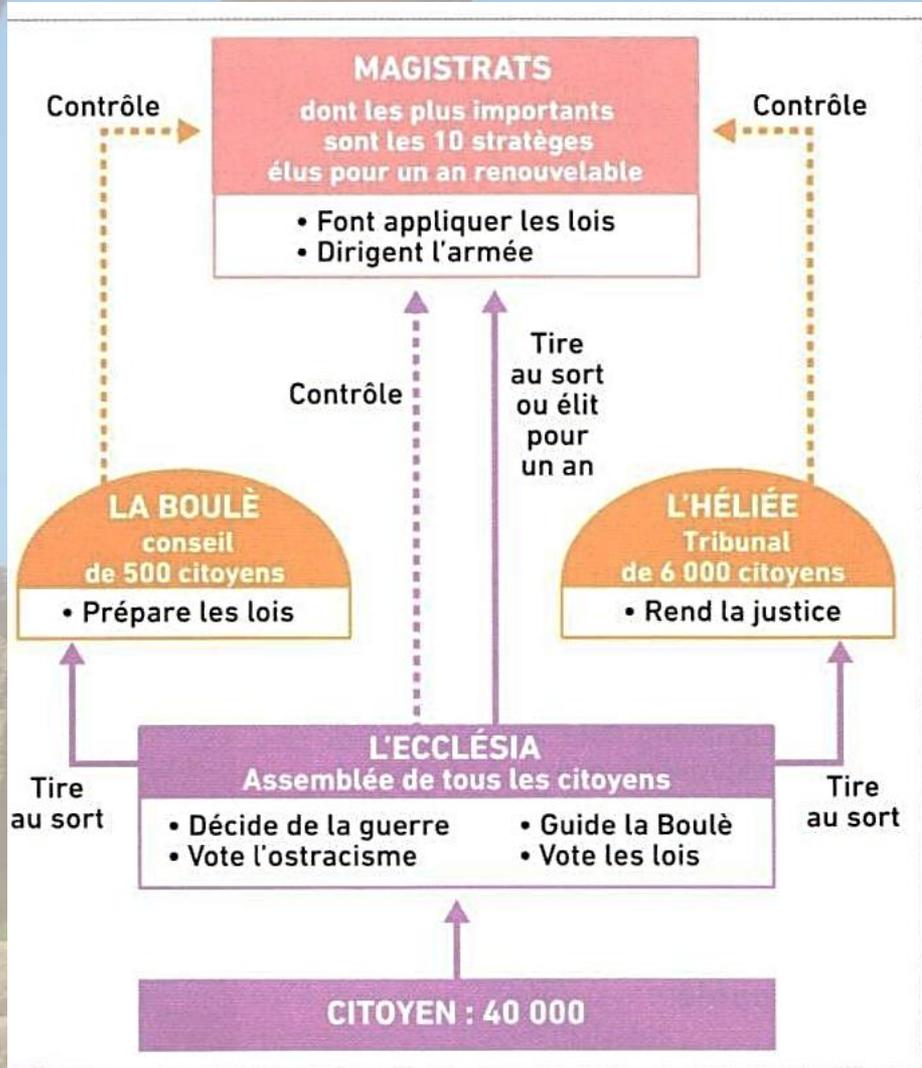
## 1 BIOGRAPHIE

### Périclès (494 avant J.-C., 429 avant J.-C.)

De 462 à 429 avant J.-C., Périclès est élu plus de trente fois stratège. Il est très attaché à la démocratie et à ses principes ; il crée ainsi le **misthos**, une indemnité versée aux magistrats et aux juges pour permettre aux plus pauvres de participer aux affaires publiques. Il embellit aussi la ville en commençant la reconstruction des temples de l'Acropole et donne une grande importance aux jeux et aux fêtes. Il veut surtout améliorer la situation des citoyens pauvres en leur fournissant du travail. C'est pourquoi il fait tout pour maintenir l'empire athénien qui offre des ressources à Athènes et où il peut envoyer des colons. Mais en 431 avant J.-C., il lance Athènes dans la guerre contre Sparte et meurt deux ans plus tard de la peste qui s'était répandue dans la ville.



# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines



## 4 Le fonctionnement de la démocratie athénienne

Doc interactif

## 5 Périclès fait l'éloge de la démocratie

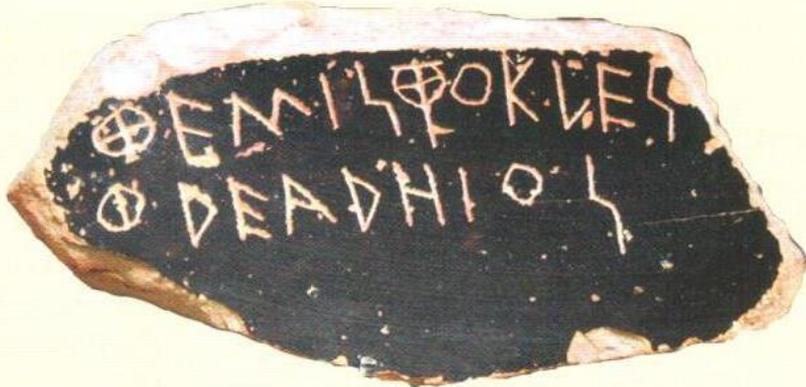
En 430 avant J.-C., pendant la guerre du Péloponnèse, Périclès prononce un discours en l'honneur des premiers soldats morts au combat.

« La constitution qui nous régit n'a rien à envier à celle de nos voisins. Loin d'imiter les autres peuples, nous leur offrons plutôt un exemple. Parce que notre régime sert les intérêts de la masse des citoyens et pas seulement d'une minorité, on lui donne le nom de démocratie. En ce qui concerne le règlement de nos différends particuliers, nous sommes tous égaux devant la loi ; mais en ce qui concerne la participation à la vie publique, chacun obtient la considération en raison de son mérite, et la classe à laquelle il appartient importe moins que sa valeur personnelle. Enfin nul n'est gêné par la pauvreté et l'obscurité de sa condition sociale s'il peut rendre des services à la cité. [...] En outre, nous avons institué des jeux et des fêtes d'un bout à l'autre de l'année [...]. L'importance de la cité y fait affluer toutes les ressources de la terre et nous jouissons aussi bien des productions de l'univers que celles de notre pays [...].

Nous intervenons tous personnellement dans le gouvernement de la cité au moins par notre vote ou même en présentant à propos nos suggestions. Car nous ne sommes pas de ceux qui pensent que les paroles nuisent à l'action. Nous estimons plutôt qu'il est dangereux de passer aux actes, avant que la discussion nous ait éclairés sur ce qu'il y a à faire. »

Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, Livre II, écrit en 423-411 (traduction D. Roussel).

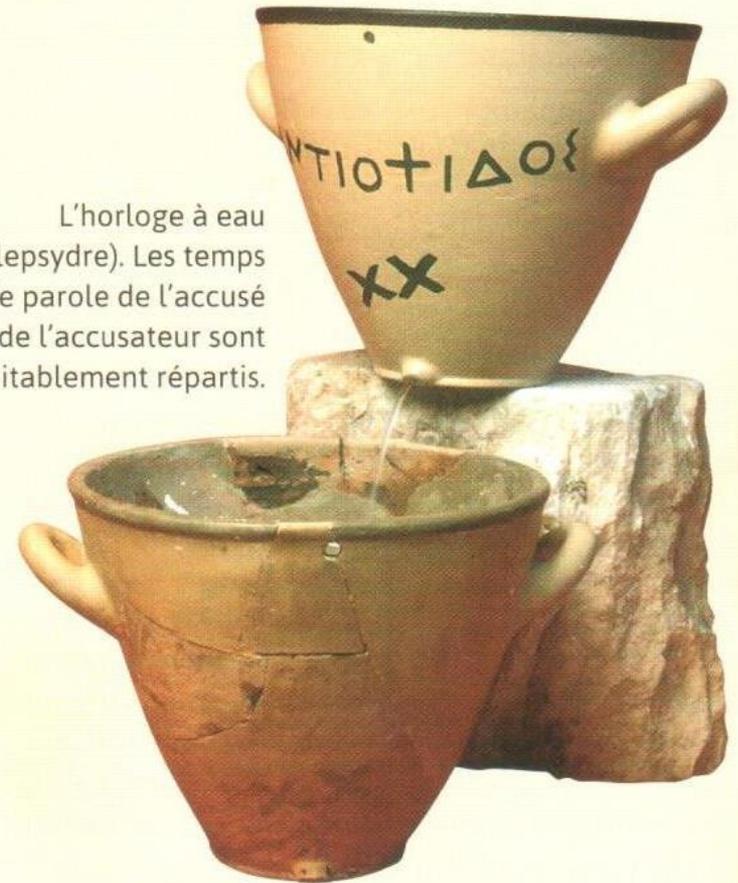
# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines



Tesson d'ostracisme Le citoyen y inscrit le nom de celui qu'il veut bannir lors du vote d'ostracisme.



Les jetons de votes judiciaires. Ils permettent de condamner (tige creuse) ou d'acquitter (tige pleine).



L'horloge à eau (clepsydre). Les temps de parole de l'accusé et de l'accusateur sont équitablement répartis.

## 2 Les instruments de la démocratie

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

Population de l'Attique : 340 000 habitants

<b>Citoyens</b>	<b>40 000 CITOYENS</b> Athéniens de plus de 18 ans, de père citoyen et de mère fille de citoyen et ayant accompli leur éphèbe
<b>Non-citoyens</b>	<b>110 000 FEMMES ET ENFANTS</b> des citoyens
	<b>40 000 MÉTÈQUES</b> (femmes et enfants compris) : étrangers domiciliés à Athènes mais exclus de la vie politique
	<b>110 000 à 150 000 ESCLAVES</b> (femmes et enfants compris) : ils ne sont pas libres, et ne possèdent rien

## 3 Citoyens et non citoyens

## 4 Comment on devient citoyen

« Prennent part à la vie politique ceux qui sont nés d'un père et d'une mère athéniens. Les jeunes gens sont inscrits parmi les membres du *dème*<sup>1</sup> à l'âge de 18 ans. Au moment de cette inscription, les citoyens, après avoir prêté serment, décident par un vote, d'une part s'ils ont l'âge exigé par la loi et d'autre part s'ils sont de condition libre et de naissance légitime [...].

Après que les éphèbes aient subi cet examen à 18 ans, leurs pères élisent trois citoyens pour les diriger [...]. Ces chefs, après avoir réuni les éphèbes, commencent par faire avec eux la tournée des sanctuaires puis se rendent au Pirée où ils tiennent garnison [...]. Ils passent ainsi la première année de l'*éphébie*. La seconde année, après avoir été passés en revue devant le peuple assemblé au théâtre, ils reçoivent alors de la cité un bouclier et une lance, effectuent des rondes militaires et tiennent garnison dans les forts [...]. À l'expiration des deux années, ils sont désormais confondus avec les autres citoyens. »

Aristote, *La Constitution des Athéniens* (42),  
IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

*En 428 avt JC, la cité de Mytilène, dans l'île de Lesbos, se révolte contre Athènes.*

*Ci-après la réaction des Athéniens*

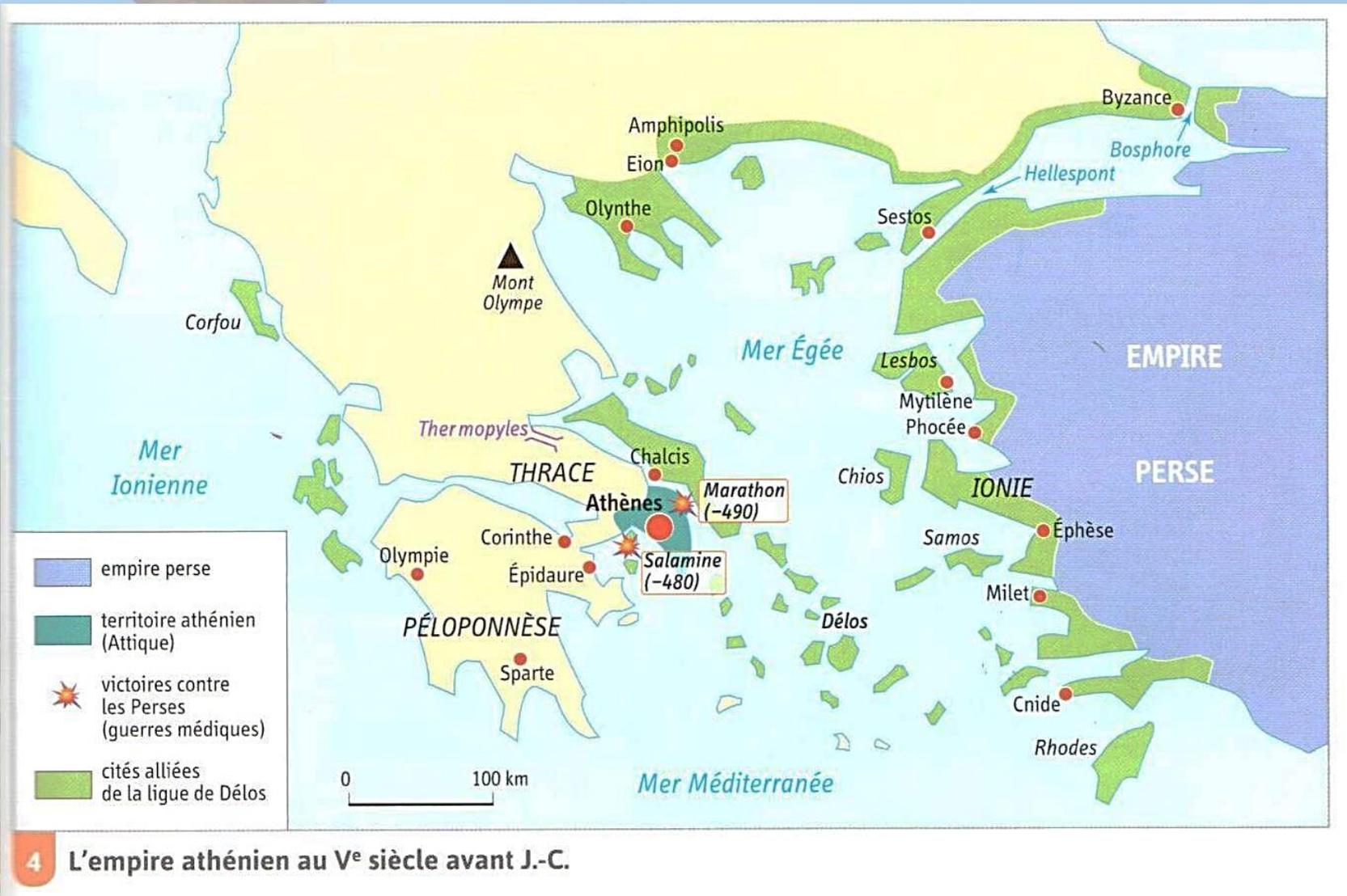
A l'assemblée, les Athéniens discutèrent du sort des prisonniers. Sous le coup de la colère, ils votèrent non seulement leur mort mais aussi celle de toute la population adulte de Mytilène et l'esclavage pour les femmes et les enfants. Mais, dès le lendemain, ils se mirent à réfléchir sur la cruauté d'une décision qui faisait périr une ville entière et non pas les seuls coupables. La majorité des citoyens souhaitait une nouvelle délibération. L'assemblée fut de nouveau convoquée. (...)

Après d'autres orateurs, Cléon monta à la tribune. Il était le plus écouté du peuple et avait fait voter la mort dans l'assemblée précédente. Il parla ainsi : *« je m'étonne qu'on vous propose de délibérer à nouveau sur l'affaire de Mytilène et qu'on vous fasse ainsi perdre votre temps. Les Mytiléniens vous ont infligé le pire outrage qu'un Etat ait jamais reçu. Ils ont comploté contre nous. Je lutte de toutes mes forces pour que ne reveniez pas sur notre précédente décision. Punissez les Mytiléniens comme ils le méritent. Vos autres alliés seront intimement convaincus que quiconque trahira Athènes sera puni de mort (...) »*

Après lui Diodotos s'avança à la tribune. Dans la précédente assemblée, il avait vivement combattu la sentence de mort votée contre les Mytiléniens. *« J'estime que deux choses s'opposent essentiellement à une sage décision : la hâte et la colère. C'est sur l'avenir et non sur le présent que porte notre délibération. Cléon affirme que la peine de mort aura l'avantage d'éviter à l'avenir les trahisons des alliés : j'affirme le contraire. La peine de mort n'empêche aucun crime(...) Renonçons à punir sévèrement des peuples qui se révoltent ; faisons en sorte qu'ils n'aient pas le désir de se rebeller(...) »* Telle furent les paroles de Diodotos. Les deux discours opposés laissèrent les Athéniens indécis. On passa au vote et les deux avis recueillirent un nombre de voix à peu près égal. Ce fut pourtant celui de Diodotos qui l'emporta .

D'après Thucydide, Histoire de la guerre du Péloponnèse

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines



# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

## 5 Athènes impose sa monnaie et ses poids et mesures

« Le peuple choisira des hérauts<sup>1</sup> pour notifier le décret ; qu'un héraut aille dans les îles, un en Ionie, un dans l'Hellespont, un en Thrace ; que les stratèges<sup>2</sup> collaborent à l'envoi des hérauts en fournissant à chacun d'entre eux les moyens de transport [...]. Que les magistrats des cités alliées transcrivent ce décret sur une stèle de pierre et la placent sur l'agora<sup>3</sup> ; que les préposés la placent aussi en face de l'atelier monétaire avec cette formule : « Si quelqu'un frappe une monnaie d'argent dans les cités et n'utilise pas les monnaies, les poids et les mesures des Athéniens, je le châtierai et le punirai » [...] ; que chacun soit libre de remettre à la cité l'argent étranger qu'il détient et de l'échanger quand il le souhaite ; que la cité lui donne en échange de la monnaie athénienne. »

Décret d'Athènes imposant aux cités de l'empire sa monnaie et ses poids et mesures, vers 425 avant J.-C.

## 6 Le serment des citoyens de Chalcis

« Que les Chalcidiens prononcent le serment en ces termes : « Je ne me séparerai du peuple des Athéniens, ni par ruse ni par manœuvre, ni en parole, ni en acte et je ne suivrai pas celui qui voudrait se séparer d'eux ; si quelqu'un se prépare à se séparer d'eux, je le dénoncerai aux Athéniens ; je paierai aux Athéniens le tribut [...] et je serai aussi bon et aussi juste allié que possible ; je me porterai au secours du peuple des Athéniens et je le défendrai si quelqu'un lui fait du tort, et j'obéirai au peuple des Athéniens ». Que tous les Chalcidiens qui sont en âge de le faire prononcent ce serment, si quelqu'un ne le prête pas, qu'il soit privé de tous ses droits et que ses biens soient confisqués ; qu'une ambassade se rende à Chalcis et fasse prêter le serment [...]»

Décret des Athéniens sur la cité de Chalcis, 446 avant J.-C.

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

## 1 Périclès fait reconstruire l'Acropole

« Ce qui flatta le plus les Athéniens, c'est la magnificence des édifices publics dont Périclès décora la ville. De tous les actes de son administration, c'était là ce que les envieux ne cessaient de lui reprocher. Le peuple, disaient les envieux, se déshonore et s'attire les plus justes reproches en faisant transporter de Délos à Athènes l'argent de toute la Grèce. La Grèce ne peut se dissimuler que les sommes qu'elle a versées pour les frais de la guerre sont employées à dorer, à embellir notre ville, à ériger des statues magnifiques, à construire des temples.

Périclès, de son côté, répondait aux Athéniens qu'ils n'avaient pas à rendre compte à leurs alliés de l'argent qu'ils avaient reçu d'eux. Nous combattons disait-il pour leur défense et nous éloignons les barbares de leurs frontières ; ils ne fournissent pour la guerre ni cavaliers, ni navires, ni soldats ; ils ne contribuent que de quelques sommes d'argent, qui, une fois payées, n'appartiennent plus à ceux qui les livrent, mais à ceux qui les reçoivent. La ville abondamment pourvue de tous les moyens de défense que la guerre exige, doit employer ces richesses à des ouvrages qui, une fois achevés, lui assureront une gloire immortelle. »

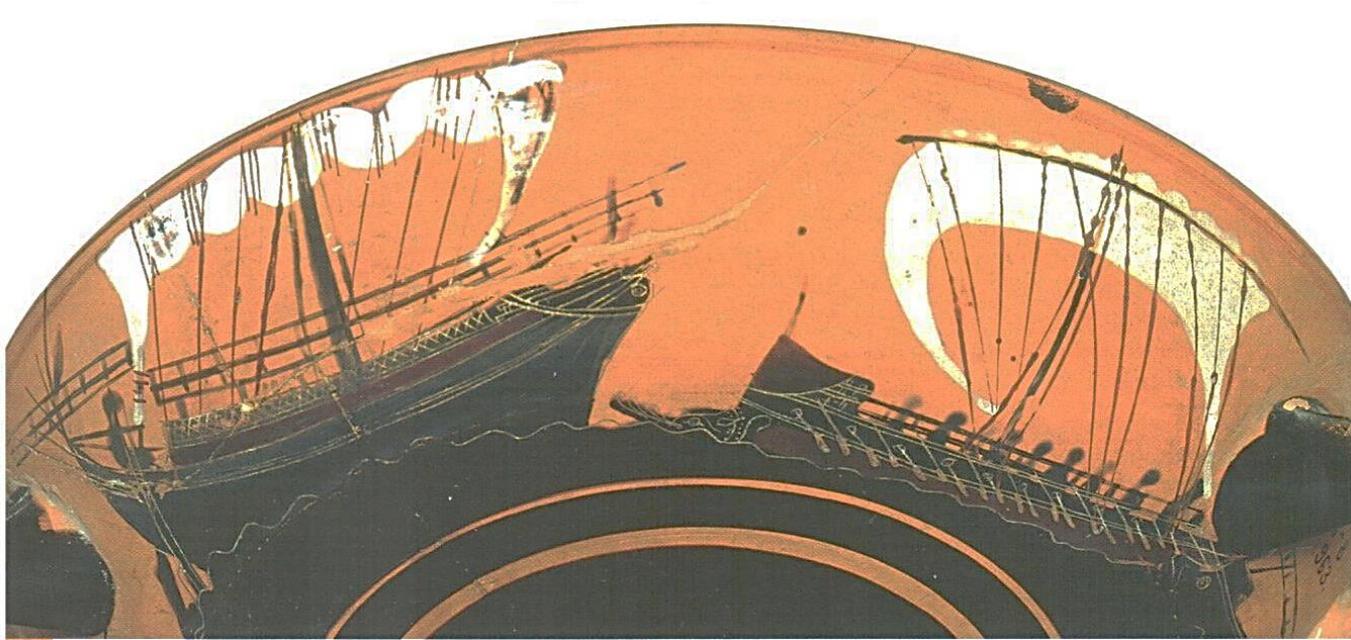
Plutarque (50-125), *Vie de Périclès*.



4 Le Parthénon (447-432 avant J.-C.)

Source : Histoire 2<sup>nde</sup>, Hâtier, 2019, Doc. 1, page 28

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines



**1** Vaisseau marchand (à gauche) et vaisseau de guerre (trière, à droite)  
(Coupe attique, milieu du VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C., British Museum, Londres.)

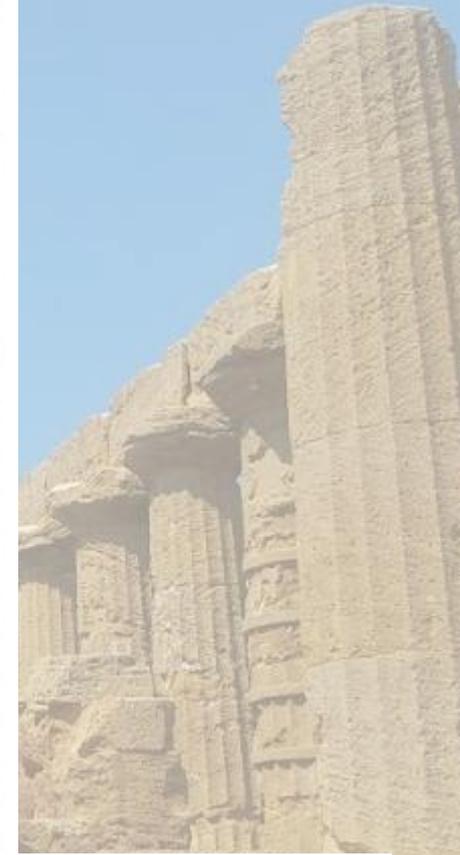


**2** La monnaie athénienne

(Tétradrachme, revers, vers 450 avant J.-C.)

Athènes impose sa monnaie dans les cités de l'empire athénien.

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

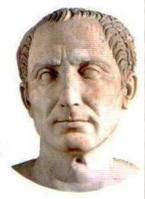


(300 à 27 avant J.-C.)

## 6 BIOGRAPHIE

### Jules César (101-44 avant J.-C.)

Fils d'une grande famille de Rome, il devient consul en 59 avant J.-C. À sa sortie de charge, il obtient le gouvernement de la Gaule cisalpine et de la Narbonnaise, deux provinces romaines. Il fait en quelques années la conquête de la totalité de la Gaule (58-50 avant J.-C.). En 49 avant J.-C., après sa victoire, il franchit le Rubicon, rivière qui sépare la Gaule cisalpine de l'Italie, et il marche sur Rome. Il écrase les troupes de son rival Pompée et se fait octroyer de 48 à 44 avant J.-C. les pouvoirs civils, militaires et religieux par le sénat dont le titre de dictateur en 45 avant J.-C. Mais le 15 mars 44, il est assassiné par des sénateurs républicains qui craignent le retour de la royauté.



# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

## 1 BIOGRAPHIE

### Octave Auguste

Né en 63 avant J.-C., Octave est le petit neveu et fils adoptif de César. En 45 avant J.-C., il participe à sa campagne militaire contre l'armée de Pompée en Espagne. Après l'assassinat de César, la guerre de succession l'oppose à son rival Marc Antoine qu'il bat à Actium en 31 avant J.-C. Vainqueur et considéré comme le restaurateur de la paix après des années de guerre civile, il se fait attribuer par le sénat et le peuple romain un pouvoir presque total en -27, tout en préservant l'apparence des institutions républicaines : c'est la naissance du Principat ou Empire. Il étend l'empire et consolide les frontières, et embellit Rome par de nombreux monuments. Après sa mort, le sénat lui décerne l'apothéose et Tibère, qu'il a adopté et associé à son pouvoir, lui succède.

(Statue en marbre d'Auguste, 1<sup>er</sup> siècle après J.-C., Musée du Vatican, Rome.)



## 2 Les pouvoirs d'Octave Auguste

29 avant J.-C. Titre d'*imperator* (général victorieux) et chef des armées.

27 avant J.-C.

- Prince du Sénat (*Princeps*), premier membre par préséance du sénat romain.
- Surnom d'**Auguste** (jusque-là réservé aux dieux).
- **Proconsul**, il reçoit la direction des « provinces impériales » où stationnent les légions (provinces impériales).
- Il se nomme « Imperator Caesar Divi Filius Augustus ».

23 avant J.-C. **Tribun à vie**, droit de s'opposer à toute décision du sénat et des magistrats.

12 avant J.-C. **Grand Pontife**, chef de la religion et ordonnateur des cérémonies.

2 avant J.-C. Reçoit le titre honorifique de **Père de la patrie**.

Auguste s'est aussi fait élire **consul à vie** et censeur (le censeur désigne les membres du sénat).

### POUVOIR POLITIQUE

- Consul
- Fait les lois
- Recrute et réunit le Sénat

### POUVOIR MILITAIRE

- Chef de l'armée, avec le titre d'*Imperator*
- Commande ou contrôle les provinces

EMPEREUR

### POUVOIR RELIGIEUX

- Grand Pontife, il est chef de la religion
- Organise le culte de l'empereur

### POUVOIR JUDICIAIRE

- Peut juger ou rejuger tous les procès

## 1 Les pouvoirs d'Auguste

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

## 5 Provinces sénatoriales et impériales (partage de 27 avant J.-C.)

Provinces sénatoriales

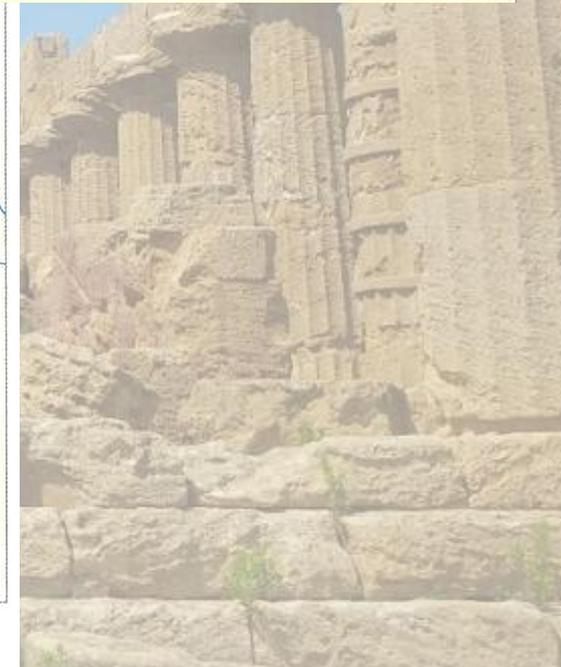
Provinces impériales

- À l'écart des frontières
- Anciennement conquises
- Dépourvues de légions (sauf Afrique proconsulaire)
- Gouverneurs nommés par le sénat

- Aux frontières de l'Empire
- Récemment conquises
- Possèdent des légions
- Gouverneurs nommés par l'empereur



## 4 L'Empire romain à la mort d'Octave Auguste (14 après J.-C.)



# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines



# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines



5

Le mur d'Hadrien

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

## 6 La déification d'Auguste

*Après sa mort, Octave Auguste reçoit l'apothéose et il est placé parmi les dieux.*

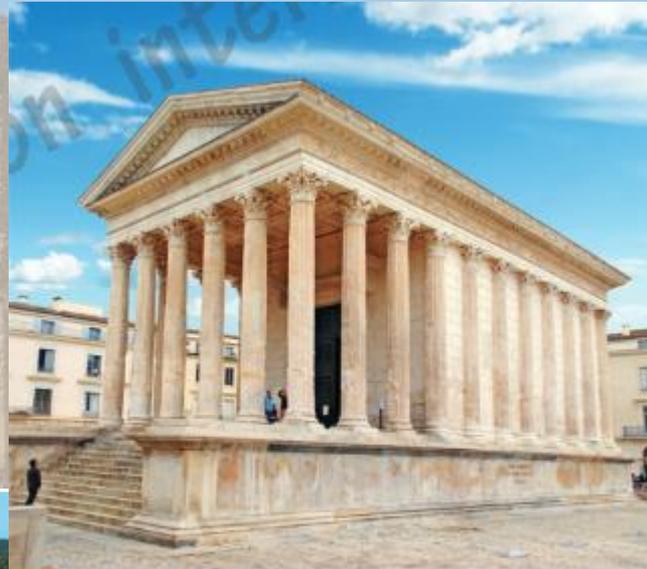
« Après avoir mis Auguste au rang des immortels, on institua en son honneur des prêtres et des cérémonies sacrées avec Livie pour prêtresse [...]. Un sanctuaire fut élevé à Rome et dans plusieurs autres lieux [...]. La maison où il était mort fut convertie en temple. À Rome, on plaça une image de lui en or dans le temple de Mars [...]. Un décret ordonna qu'à son jour natal, les consuls donneraient des jeux semblables à ceux des fêtes de Mars. »

Dion Cassius, *Histoire romaine*, Livres LVI, II<sup>e</sup> siècle après J.-C.

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines



5 Nîmes, une ville gallo-romaine



6 La maison carrée de Nîmes (début du 1<sup>er</sup> siècle)



4 Les arènes de Nîmes (fin du 1<sup>er</sup> siècle)

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines



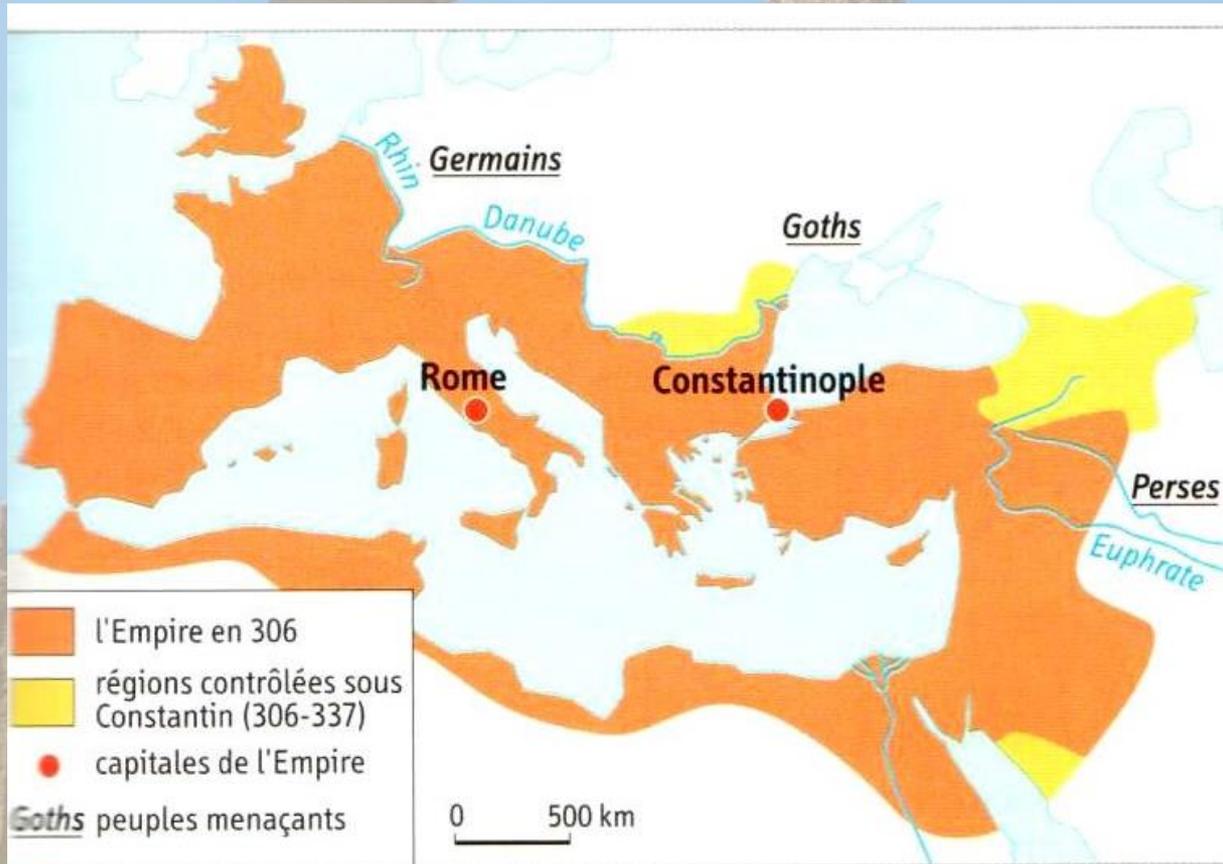
**1** **Un Gaulois citoyen romain**  
(Statue en bronze, Musée de Vienne, Isère.)  
Le port de la toge est le signe de la citoyenneté romaine.

## **2** **La romanisation des Bretons<sup>1</sup> (78-79)**

« Les Bretons vivaient dispersés, en sauvages, et par là même toujours prêts à la guerre. Pour les accoutumer, par les plaisirs, au repos et à la tranquillité, Agricola<sup>2</sup> les aida avec des deniers publics à construire des temples, des places publiques, des maisons, louant l'activité des uns, aiguillonnant la lenteur des autres ; ainsi l'émulation tenait lieu de contrainte. Il fit instruire dans les beaux-arts les enfants des chefs, et leur insinua qu'il préférerait, aux talents acquis des Gaulois, l'esprit naturel des Bretons ; de sorte que ces peuples, qui naguère dédaignaient la langue des Romains, se piquèrent bientôt de la parler avec grâce. Notre costume même fut mis en honneur, et la toge devint à la mode [...] ; ils recherchèrent nos portiques, nos bains, nos festins élégants ; et ces hommes sans expérience appelaient civilisation ce qui faisait une partie de leur servitude. »

Tacite (historien romain) ; *Vie d'Agricola*, XXI (98),  
fin du 1<sup>er</sup> siècle après J.-C.

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines



## CHRONOLOGIE

**306** Constantin 1<sup>er</sup> est proclamé empereur par les légions de Grande-Bretagne.

**28 octobre 312** Victoire de Constantin sur Maxence (« Pont Milvius »). Il est empereur de l'Occident alors que Licinius est empereur d'Orient.

**13 juin 313** Édikt de tolérance de Milan (avec Licinius).

**316** Début de la guerre de Constantin contre Licinius.

**3 juillet 324** Victoire de Constantin sur Licinius. Constantin, seul empereur.

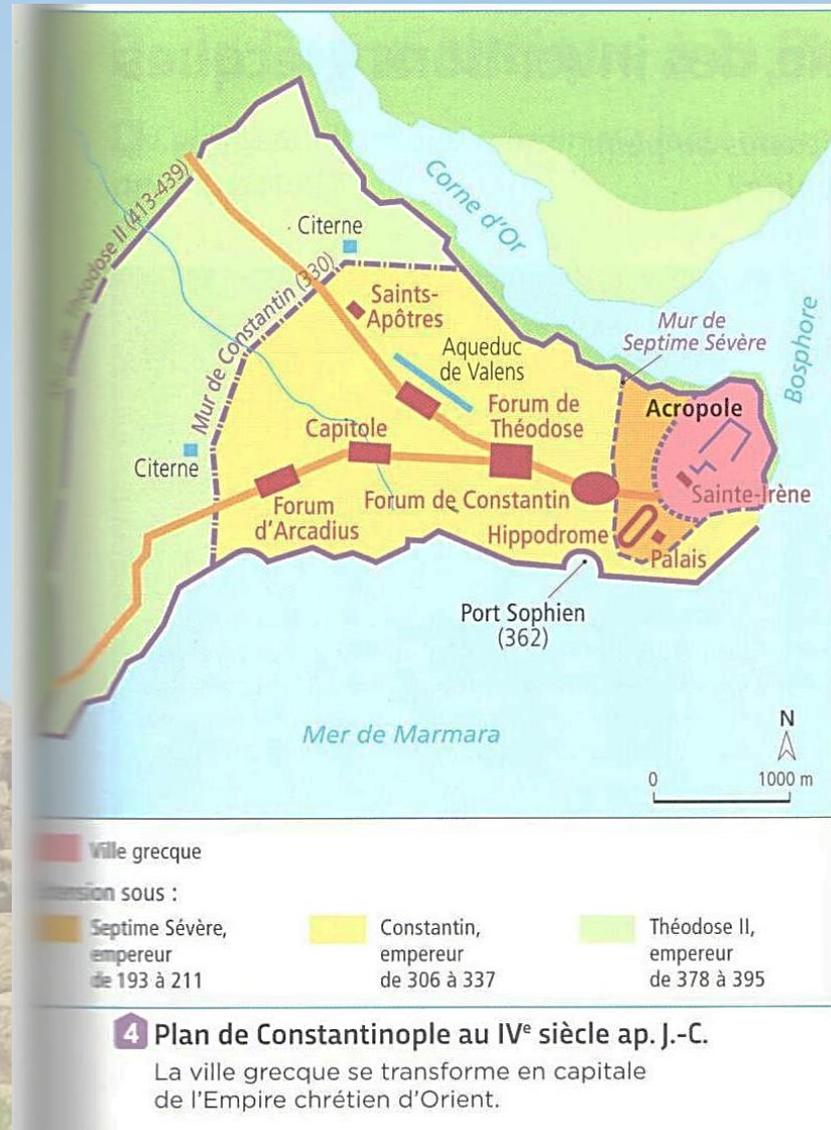
**325** Constantin convoque et préside le concile de Nicée.

**330** Inauguration par Constantin de la nouvelle capitale (Constantinople).

**337** Mort de Constantin.

## 6 L'Empire à la mort de Constantin

# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines



# La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

## 2 L'édit de Milan (313)

« Nous, Constantin et Licinius Augustes, nous étant réunis à Milan [...] avons résolu d'accorder aux chrétiens et à tous les autres la liberté de pratiquer la religion qu'ils préfèrent, afin que la divinité, qui réside dans le ciel, soit propice et favorable aussi bien à nous qu'à tous ceux qui vivent sous notre autorité [...]. De cette manière, la divinité suprême, que chacun de nous honorera désormais librement, pourra nous accorder sa faveur et sa bienveillance accoutumées [...]. À partir de ce moment, nous permettons aux chrétiens d'observer leur religion sans qu'ils puissent être inquiétés ou molestés d'aucune manière. Nous laissons aux chrétiens la liberté la plus complète, la plus absolue, de pratiquer leur culte, et, puisque nous l'accordons aux chrétiens, les autres doivent posséder le même droit. Il est digne du siècle où nous vivons, il convient à la tranquillité dont jouit l'Empire, que la liberté soit complète pour tous nos sujets d'adorer le Dieu qu'ils ont choisi, et qu'aucun culte ne soit privé des honneurs qui lui sont dus. »

Constantin (empereur d'Occident) et Licinius (empereur d'Orient), préambule de l'édit de Milan, 313 (traduction Gaston Boissier, *Essais d'Histoire religieuse*, *Revue des Deux mondes*, 1887).

## 3 Le concile de Nicée (325)

*Le concile, réuni par Constantin, fixe le dogme de l'Église catholique.*

« Alors Constantin réunit la phalange<sup>1</sup> de Dieu en un concile œcuménique<sup>2</sup> [...]. Et lorsqu'ils furent tous présents, il apparut clairement que leur réunion était l'œuvre de Dieu. Car eux, que séparaient non seulement les divergences de leurs opinions, mais aussi la distance des régions, des lieux, des provinces, on les voyait maintenant rassemblés en un même endroit [...].

L'empereur donna la parole aux présidents du concile. Certains commencèrent alors à accuser leurs voisins, les autres à leur répondre et à se plaindre à leur tour. Bien des paroles furent ainsi prononcées de part et d'autre, et une violente controverse fut excitée dès le début. L'empereur prêta l'oreille à tout avec une grande patience, enregistra avec soin les thèses des uns et des autres, puis, reprenant à son tour les arguments échangés par les deux parties, il finit à force de persévérance par les mettre d'accord.

Non seulement le concile n'eut qu'une seule voix pour exprimer la foi<sup>3</sup>, mais il convint également du jour où tous devraient célébrer la fête du Sauveur<sup>4</sup>. »

Eusèbe de Césarée (265-340), *Vie de Constantin*, III, 6-7 et 10-14 ; traduction Lorient, *Sources d'histoire romaine*, Paris, Larousse, 1993.